



Branchement électrique abusif+pbl de factures d'eau

Par **Camdu45**, le **16/09/2012 à 23:41**

Bonjour,
Je suis orthophoniste et je loue le local où j'exerce. il y a 4 appartements dans le bâtiment et je suis eu 2ème étage. Je viens de découvrir que mon propriétaire a installé un sèche linge pour mes voisins du dessous (depuis je ne sais pas combien de temps) qui est branché sur mon compteur électrique ainsi que toute l'électricité commune. Il n'y a pas de compteur pour les communs. Que dois-je faire, faut-il que je fasse constater par un huissier?
D'autre part, j'ai payé ainsi que mes voisins, des charges pour l'eau et il est impossible d'avoir les factures qui ont été demandées par ma voisine depuis de nombreux mois.
Que me conseillez vous?
Merci

Par **cocotte1003**, le **17/09/2012 à 04:18**

bonjour, faites plutot constater par un professionnel. Le bailleur doit vous fournir les justificatifs des charges qu'il vous réclament et faire une régularisation annuellement Envoyez lui une LRar pour lui demander de justifier les charges et cela sous huitaine. Le bailleur peut revenir en arrier sur 5 ans pour l'indexation du loyer et des charges, pensez donc à faire votre demande annuelle par l'ar afin qu'il ne fasse pas la "sourde oreille" et ne vous réclame pas le solde au bout de 5 ans, cordialement